

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 649 685

21 N° d'enregistrement national :

89 09567

51 Int Cl<sup>5</sup> : B 65 H 49/38; B 65 D 85/04.

12

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 12 juillet 1989.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 3 du 18 janvier 1991.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

71 Demandeur(s) : SAVRE Nicole, épouse PIQUET. — FR.

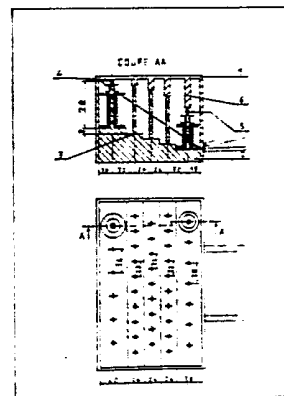
72 Inventeur(s) : Nicole Savre, épouse Piquet.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) :

54 Boîte de rangement pour bobines de fil et cannettes de machine à coudre.

57 L'invention concerne une boîte facilitant le rangement des diverses bobines de fils à coudre et des cannettes associées nécessaires à l'utilisation d'une machine à coudre. Les bobines et les cannettes sont enfilées sur des tiges 5 verticales; chaque tige recevant la bobine et la cannette de même couleur. La forme intérieure du couvercle 6 empêche les bobines de tomber lorsqu'il est fermé. Les tiges sont réparties sur des gradins 3 de manière à permettre le rangement des formats variés de bobine. Fermeture par poignées 7 auto-agrippante. Cette boîte de rangement est destinée aux utilisateurs de machine à coudre.



FR 2 649 685 - A1

## 1- DESCRIPTION :

a) titre : Boite de rangement pour bobines de fil et cannettes de machine à coudre.

b) Domaine technique : La présente invention concerne une boite de rangement pour les bobines de fils et les cannettes necessaire à l'utilisateur d'une machine à coudre.

c)Etat de la technique : les dispositifs existants sont soit limités aux cannettes, soit limités aux bobines et, dans ce cas, d'une part l'espacement des tiges ne permet que le rangement de petites bobines, d'autre part, la longueur des tiges interdit la superposition bobine/cannette. Ces deux modes de rangement, outre les inconvénients ci-dessus, présentent des difficultés de visualisation des couleurs de fils et pour saisir les bobines. Le renversement est trop facile et le transport malaisé.

d)Exposé de l'invention : Les bobines sont enfilées sur des tiges verticales. Les tiges sont disposées sur des gradins ce qui permet une visualisation rapide des couleurs de fils , de choisir et d'attraper facilement les bobines. La longueur des tiges permet de superposer la bobine et la cannette de même couleur. La répartition des tiges permet le rangement des divers formats de bobines. Les bossages du couvercle empêchent les bobines de sortir de leur emplacement lorsque le couvercle est fermé.

e) Présentations des dessins :  
la figure 1 présente la boite vue de coté en coupe.  
la figure 2 présente la vue de dessus sans le couvercle.

f) Exposé : La boite est constituée de deux parties, un couvercle (1) en plastique transparent injecté, et un socle (2) également en plastique injecté. Le couvercle pivote en (4) par rapport au socle. Le socle comporte des gradins (3) sur lesquels se trouvent des tiges (5), où sont enfilées les bobines. Les parties proéminentes (6) du couvercle au-dessus des tiges empêchent la chute des bobines. La fermeture de la boîte est assurée par deux poignées extra-plates, fixées de chaque côté de la jonction couvercle/socle, et recouvertes de bande auto-agrippante(7).

g)Application : Destiné aux utilisateurs de machine à coudre, que ce soit à titre domestique ou professionnel.

## 2) REVENDICATIONS :

1) Boîte de rangement pour bobines de fils caractérisée en ce qu'elle comporte un couvercle (1) et un socle (2) sur lequel des tiges (5) reçoivent les bobines et les cannettes superposées.

2) Dispositif suivant la revendication 1 caractérisé par la disposition du socle en gradins.

3) Dispositif suivant la revendication 1 caractérisé par la présence de bossage (6) sur le couvercle (1), empêchant les bobines de tomber.

4) Dispositif suivant la revendication 1 caractérisé en ce que la fermeture de la boîte de rangement est assurée par deux poignées extra-plates, fixées de chaque côté de la jonction couvercle/socle, et recouvertes de bande auto-agrippante (7)

1/1

COUPE AA FIG. 1

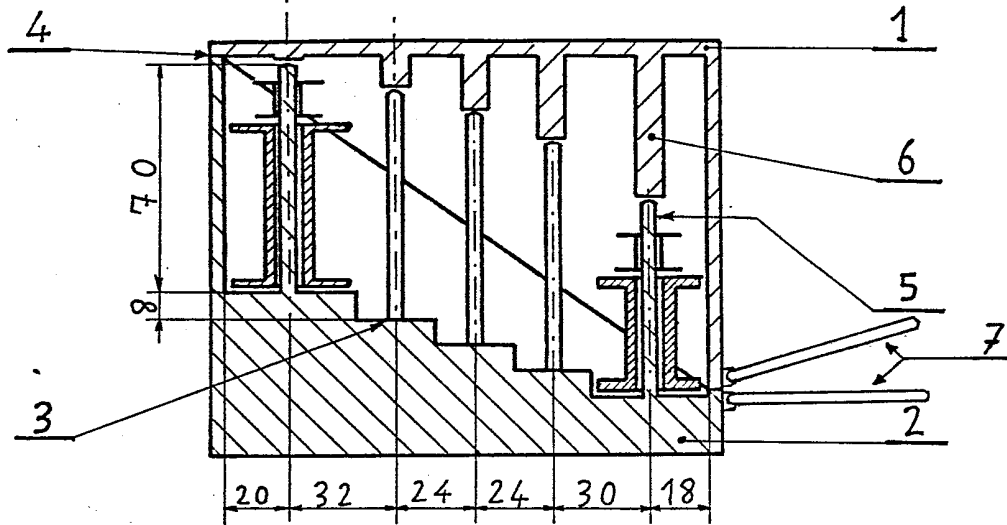


FIG. 2

